



HAL
open science

Une vieille forêt basque en pleine rénovation. Iratico-oyhana : la forêt d'Iraty

Jean Dufourg

► **To cite this version:**

Jean Dufourg. Une vieille forêt basque en pleine rénovation. Iratico-oyhana : la forêt d'Iraty. Revue forestière française, 1970, 22 (2), pp.139-150. <10.4267/2042/20354>. <hal-03385919>

HAL Id: hal-03385919

<https://hal.science/hal-03385919v1>

Submitted on 19 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Cette rubrique est dirigée par

P. MARTINOT-LAGARDE

Ingénieur du G. R. E. F.

Chef du département Sylviculture

Centre Technique Forestier

Domaine des Barres

45 - NOGENT-SUR-VERNISSON

technique et forêt

UNE VIEILLE FORÊT BASQUE EN PLEINE RÉNOVATION IRATICO-OYHANA : LA FORÊT D'IRATY

J. DUFOURG

Class. Oxford 904 (44 x E2 - 30 C)

Sous ce nom prestigieux se cache la forêt la plus célèbre du Pays Basque, si elle n'est tout de même pas — comme l'écrivait récemment un journaliste de la grande presse régionale — la « plus importante d'Europe ».

Et sa surface n'est pas de 30 000 hectares, comme on l'a aussi annoncé un peu abusivement, mais plus modestement de 2310 hectares appartenant à deux syndicats :

— le syndicat du Pays de Soule (partie Est) groupant 43 communes, dont elle constitue la 9^e série avec 1250 hectares. Ce syndicat possède quelque 15 000 ha, dont 7 635 soumis

— le syndicat du Pays de Cize (partie Ouest) groupant 20 communes, et dont Iraty constitue la 3^e série, avec 1060 hectares. Quant à lui, le syndicat de Cize est propriétaire d'environ 16 759 hectares, dont 3 879 soumis au régime forestier.

Il est intéressant de noter au passage l'origine très ancienne et la gestion particulière de ces « Syndicats Pyrénéens ».

Il s'agit de Syndicats de vallées, gérant des biens indivis appropriés ou affiévés et non des syndicats de communes au sens de la loi municipale de 1884.

Jusqu'à la Révolution de 1789, les Pays ou Vallées, très attachés à leurs anciens privilèges (Fors), formèrent des associations ou corps de vallées administrés par la Jurade.

Ces groupements, supprimés bien à tort par la Révolution alors qu'il s'agissait d'une organisation éminemment démocratique, furent réorganisés en commissions syndicales par une loi du 18 juillet 1837. Ces commissions, présidées par un syndic, administrent encore aujourd'hui les propriétés indivises mais ne peuvent en disposer sans l'accord de tous les Conseils Municipaux intéressés, ce qui, parfois, ne va pas sans quelques difficultés.

GENERALITES - PHYSIONOMIE DE LA FORET

Les écrits quelque peu exagérés qui ont pu paraître sur la forêt d'Iraty s'expliquent par l'ancienneté même de cette forêt et son caractère presque inaccessible jusqu'en 1964-1965, qui lui ont valu un caractère légendaire !

C'est ainsi que l'Ingénieur de la Marine Leroy — dont l'ouvrage édité à Londres en 1776 sur les forêts bas-pyrénéennes fait autorité — signale la présence, en Iraty, d'un homme de grande taille, velu comme un ours, et vivant à l'état sauvage...

La forêt, située au centre d'une cuvette qui, elle, couvre bien quelque 30 000 hectares, et dont la seule ouverture, étroite et encaissée, donne vers l'Espagne, tire son nom de la rivière l'Iraty qui la traverse du Nord au Sud.

L'Iraty est un affluent de l'Aragon qui se jette lui-même dans l'Ebre.

Jaillies en Aquitaine, les eaux de l'Iraty viennent ainsi curieusement mourir dans la Méditerranée, à quelque 150 km au Sud de Barcelone.

Située donc sur le versant espagnol des Pyrénées, la forêt occupe un cirque entièrement entouré de crêtes et sommets qui n'atteignent cependant que 1 600 mètres d'altitude (Pic Occabé 1 456 m, Pic des Escaliers 1 423 m, Pic de Biz-Karze 1 656 m).

Jadis, on ne pouvait pénétrer dans cette forêt que par de mauvais chemins muletiers passant aux cols :

— de Burdincurutcheta, ou de la Croix de Fer (1 135 m) en direction de la Cize et de la Vallée de la Nive,

— d'Orgambidesca (1 284 m) vers la Soule et la Vallée du Saison.

Le sol

Base géologique variée : poudingues noirs crétacés ; grès rouges du Dinantien, flysch brun du crétacé supérieur, calcaires blancs Eocènes...

L'ensemble donne un sol assez profond sauf sur les crêtes où il devient rocheux et superficiel.

Le climat

Pluie : 1,5 à 2 m d'eau par an.

Altitude : 900 à 1 500 m.

Neige : 3 à 4 mois par an.



La vallée de l'Iraty PHOTO TOULGOUAT



Les anciennes exploitations : départ du câble principal

PHOTO TOULGOUAT

Exposition générale Sud, rendant la forêt sensible aux coups de vent chaud et desséchant d'automne et de printemps qui brûlent parfois les jeunes plants.

Les essences

D'après les comptages de 1956 : Hêtre 89 %, Sapin 11 %

Les peuplements se présentent généralement sous la forme d'une hêtraie assez claire, quasi-régulière, en voie de reconstitution.

Partout où les troupeaux ne pénètrent pas, le sol est couvert de semis en fourrés parfois très denses.

Sur les croupes et versants-sud, le sol est au contraire nu, ou couvert de myrtilles, les arbres mal-venants et chétifs.

A partir de 800 à 900 m, sur le bas des versants frais, apparaît le sapin en petite quantité, et surtout en Iraty-Soule. Cet arbre se comporte comme une essence de demi-lumière et se régénère convenablement dans les trouées (lignes de câbles, places de chablis, etc.) bien qu'Iraty paraisse représenter l'extrême limite occidentale de son aire.

LE PASSE

La frontière Franco-Espagnole ne suit pas partout, comme on le pourrait penser, la ligne de partage des eaux. C'est ainsi que la forêt d'Iraty, versant naturel espagnol, fut laissée à la France sous le premier Empire, aux traités de 1815.

Ceci, sans doute en raison des anciens droits de pâturage des Cizains et des Souletins. Quant à sa partie Sud-Ouest, elle fut cédée à l'Espagne sous le second Empire (Traité du 2 décembre 1856) en souvenir du mariage de Napoléon III avec Eugénie de Montijo.

Pour les besoins de la Marine, vers 1630, on avait déjà essayé d'alimenter en mâts l'Arsenal de Bayonne, grâce aux bois d'Iraty.

Le flottage sur la Nive s'avéra aléatoire et l'on dût arrêter cette exploitation.

Au début du XIX^e siècle, Iraty fournissait en combustible les Forges de Larrau et de Mendive. Avec une ordonnance royale du 13 septembre 1835 commença ce qu'on a pu appeler : « l'ère des Grandes Exploitations ».

L'Etat vendait un millier d'hectares de bois avec un prix fixé d'après la contenance exploitée et non en fonction du volume. Cette exploitation, pour le moins curieuse, débuta en 1840.

— Vers 1866, un Ingénieur des Ponts et Chaussées dressait un projet complet de routes, qui fut refusé par le syndicat dans la crainte de la mise en défens des parcelles après exploitation.

— Un décret du 23 septembre 1896 autorisait un premier martelage de 23 000 arbres cubant quelques 90 000 m³ (V.A.).

Une série de « marchés » s'en suivirent, dont le onzième, vers 1927, conduisit à l'installation d'une scierie à Mendive, alimentée par un gros troncable long de 13 km.

De 1927 à 1935, il fut ainsi exploité plus de 100 000 m³.

Puis, Intervinrent de nombreuses cessions amiables, au rythme moyen de 12 000 m³ par an (de 1945 à 1953), qui eurent pour résultat un appauvrissement général de la forêt et une baisse du matériel sur pied de l'ordre de 32 %.

C'est pourquoi, l'Administration décidait de suspendre toutes les coupes à partir de 1957.

LE PRESENT

La forêt est aujourd'hui (été 1969) en voie de rénovation complète dans le triple domaine : routier, forestier et touristique.

L'aménagement routier

Comme de juste, priorité fut donnée à l'aménagement routier du massif d'Iraty pour le rendre accessible puis pouvoir reprendre des coupes modérées, avec enrésinement par tranches annuelles des vides (évalués à 300 hectares environ pour la forêt d'Iraty-Cize).

Il fallut cependant attendre l'année 1964 pour voir les premières réalisations :

— d'une part, le grand axe Nord-Sud de Mendive à Iraty construit de 1964 à 1967 jusqu'au plateau d'Iraty par les Eaux et Forêts (R.T.M.) avec un prêt F.F.N. de 796 000 francs pour le syndicat de Cize. Cette route a été ensuite continuée jusqu'à la frontière espagnole (Oraté) et est aujourd'hui classée dans la voirie départementale.

— d'autre part, l'axe Est-Ouest Larrau Iraty par le Col d'Orgambidesca soit 11 km avec différents prêts F.F.N. de 1964 à 1968 pour le syndicat de Soule.

Sur ces deux axes se sont greffées diverses autres routes : Oraté-Errequidor, Heguichouri, Harchilondo, dont certaines sont encore en chantier actuellement.

A l'achèvement du programme 1969 (deuxième tranche d'Errequidor en Soule soit 2,8 km et Sourcay-Iraou-Harchilondo en Cize, soit 11 km), c'est plus de 50 km de routes nouvelles qui auront été ainsi ouvertes à Iraty en l'espace de 5 ans.

Ceci, pour les seules routes forestières ou sylvo-pastorales sans compter les nombreuses réalisations uniquement pastorales, qui porteraient le total précédent à plus de 80 km.

L'aménagement forestier

— La forêt d'Iraty-Cize, la plus ruinée, a été laissée au repos jusqu'en 1965, date où ont été assises des coupes annuelles préparatoires à l'enrésinement, aussitôt après l'ouverture de la route. Ces coupes sont marquées par bassins d'exploitation.

L'influence du réseau routier s'est tout de suite fait sentir puisque les quatre dernières coupes (1965, 1966, 1967, 1968) ont tout de même rapporté au syndicat 133 500 francs, soit 33 370 francs en moyenne par an.

A l'achèvement complet de l'infrastructure routière succèdera une révision d'aménagement d'ensemble.

C'est alors que devra être prise la grande option engageant l'avenir : maintien du jardinage ou retour à la futaie régulière, compte tenu des impératifs du pâturage qui seront énoncés plus loin.

— Quant à la forêt d'Iraty-Soule, elle a fait l'objet d'un aménagement dans le cadre des neuf séries de la forêt syndicale, dont elle constitue la réserve.

Cet aménagement en futaie jardinée à l'âge d'exploitabilité de 120 ans (diam. 0,50 m) pour la rotation de 20 ans (1962-1981) a été sanctionné par A.M. du 30 mai 1962, avec une possibilité globale-volume de 9 375 m³.

Les coupes de réserve ont commencé à Iraty, la première coupe ayant été assise en 1969 au canton d'Errequidor.

Mais il est intéressant de noter ici le résultat bénéfique d'un aménagement forestier conjugué avec un aménagement routier complet dans les diverses autres séries de la forêt de Soule. Deux chiffres illustrent parfaitement bien ce résultat :

	Total	Revenu moyen annuel
Ventes principales de la période quinquennale 1959-1963	336 000 F	67 200 F
Ventes principales de la période quinquennale 1964-1968	1 066 000 F	213 200 F

Les revenus bois ont ainsi plus que triplé.

Et cet accroissement des revenus bois est allé de pair avec une augmentation des revenus chasse comme exposé plus loin. Des perspectives nouvelles s'offrent aussi maintenant dans le domaine des coupes d'amélioration (bois de papeterie).

L'aménagement touristique

Le gros effort d'aménagement touristique a porté sur la forêt du syndicat de Soule dont les revenus sont évidemment beaucoup plus considérables que ceux de son voisin, le syndicat de Cize.

— A l'actif de ce dernier, outre la construction d'un chalet pastoral en 1966, on peut cependant signaler, en 1967, la création d'un parking et des plantations ornementales, travaux dirigés par l'O.N.F., et subventionnés à 50 % sur le chapitre 61-80.

Des perspectives d'avenir sont ouvertes avec l'achat récemment décidé par les deux syndicats de l'Hôtel Pedro (voir conclusion).

— Quant au syndicat de Soule, il lançait, dès 1964-1965, son programme très important d'équipement touristique du complexe d'Iraty.

Le cadre s'y prêtait admirablement aux alentours des trois cols d'Orgambidesca (1 284 m), Bagarguia (1 327 m) et Heguichouria (1 319 m) le long de la route venue de Larrau et réunissant par la montagne les Vallées de Soule et du Pays de Cize.

La vue s'étend en effet sur le pic d'Orhy (2 017 m), le pic des Escaliers (1 423 m), la vallée de la Haute-Soule jusqu'à celle d'Oloron, à travers une jolie hêtraie et en bordure d'un affluent de l'Iraty : l'Ourlbelca-Erreca.

Plusieurs zones d'implantation ont été définies :

- 1- Zone des colonies, d'établissements climatiques et de villages de vacances (future),
- 2- Zone résidentielle de chalets individuels (entreprise en 1968),
- 3- Zone de camping-caravaning (entreprise en 1968),
- 4- Zone d'implantation de camps volants : scouts, éclaireurs, à proximité de trois plans d'eau, l'un réalisé en 1967-1968, les autres inscrits au programme 1969,
- 5- des plantations ornementales, pistes cavalières, un parcours touristique de pêche sur l'Iraty...
- 6- deux courts de tennis, un centre commercial, une bibliothèque, une garderie d'enfants (programme 1970), etc.

Les équipements lourds

Il a fallu d'abord amener l'énergie électrique à partir de la ligne MT 10 KV des Forges de Larrau et l'eau par captage d'une source de l'Iraty avec construction d'une station de pompage et deux réservoirs d'accumulation de 60 m³ permettant d'alimenter au départ une population de 500 habitants environ, avec possibilités d'augmentation par nouveaux captages.

Des relais Hertzien ont permis l'installation du téléphone entre le complexe touristique et la Vallée de Larrau.

L'essentiel des équipements lourds a été ensuite constitué par les **chalets**.

Les statuts du syndicat de Soule (ancienne coutume de 1520) lui interdisent, comme déjà signalé, toute vente de terrain sans l'accord préalable des 43 conseils municipaux participants.

Vers le col d'Irau

Vers le col de Burdincurutcheta
et Mendive



L'OU

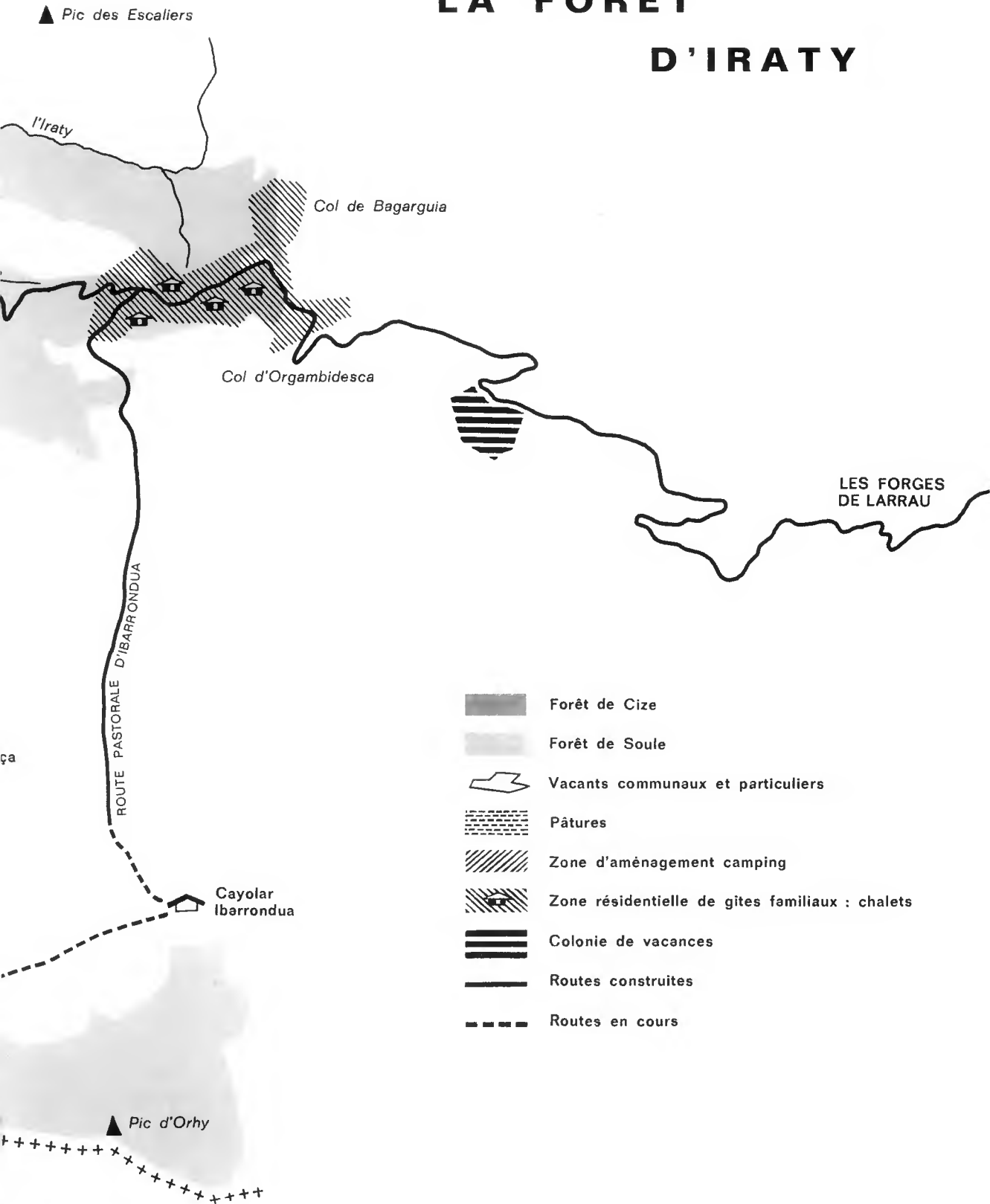
Pic Chardeca










Cayol Uthur

Cayolar Uthurchara

E
S
P
A
G
N
E

LA FORET D'IRATY



-  Forêt de Cize
-  Forêt de Soule
-  Vacants communaux et particuliers
-  Pâtures
-  Zone d'aménagement camping
-  Zone résidentielle de gîtes familiaux : chalets
-  Colonie de vacances
-  Routes construites
-  Routes en cours

La première tranche (1968) a vu la construction d'une dizaine de chalets de 4 ou 5 types différents :

- Dassé, à Héguichouria,
- Bangla-motel à l'entrée du camping,
- Sopic, au Col de Bagarguia (modèle Pils à 1 chambre, modèle Montcalm à 2 chambres),
- Igloo,

dont un grand chalet dit primitivement « Syndical » transformé, depuis, en café-hôtel-restaurant et mis en gérance.

La deuxième tranche (1969), en cours, comprendra une vingtaine de chalets dont le prix de revient s'échelonne de 24 000 F pour un petit bungalow type Bangla, à 90 000 F pour les grands chalets type Gabizo.

Quelques modèles ont été abandonnés au profit d'autres, jugés mieux construits ou plus esthétiques, en se limitant à trois ou quatre types groupés par secteurs, de manière à garder à l'ensemble une certaine unité.

L'équipement mobilier et les frais de viabilité (eau, électricité, routes, etc.) ont été inclus dans le calcul des prix de location, de manière à équilibrer le bilan.

La régie de recettes créée est ainsi arrivée à des locations mensuelles de 650 à 1 500 F suivant la taille et la saison de l'année et des locations journalières de 35 à 60 F.

Tous les chalets construits ont été loués après des « réservations » faites longtemps à l'avance, la première année d'exploitation véritable ayant procuré 80 000 F de recettes.

Une troisième et dernière tranche est prévue pour 1970 de façon à atteindre un total de 40 à 50 chalets qui constitue un maximum pour ne pas tomber dans le gigantisme et conserver le cadre forestier qui a été intégralement respecté ainsi que la tranquillité des lieux.

Le programme initial (deuxième tranche) se montant à 2 294 708 F a été financé à raison de :

- 25 % par le syndicat lui-même (revenus bois + location chasse)
- 25 % par subventions d'Etat (aménagement de villages)
- 50 % par des prêts complémentaires du crédit agricole.

La troisième tranche est programmée pour 1 250 000 francs.

Une quatrième tranche de 1 800 000 francs avait été envisagée mais sa réalisation ne semble plus maintenant souhaitée pour les raisons précitées : nécessité de ne pas surcharger le cadre naturel par des équipements trop importants et de limiter les annuités de remboursement aux possibilités financières du syndicat : soit de 300 à 400 000 F.

Les équipements légers

Il s'agit essentiellement d'un premier plan d'eau (Lac Duboscq) d'un demi hectare construit pour 19 000 F, d'un parking au col de Bagarguia, d'un terrain de camping, catégorie 2 étoiles prévu pour 200 utilisateurs, de 4 hectares de plantations ornementales, de l'ouverture de 5 km de pistes cavalières (15 000 F), de passerelles rustiques, de deux plans d'eau supplémentaires (55 000 F) et de deux cours de tennis en « mateco » (programme 1969), d'une petite piscine chauffée et d'un remonte-pente pour skieurs débutants (programme 1970), etc.

La quasi-totalité de ces travaux ont été réalisés en collaboration avec les services de l'Office National des Forêts qui a conservé la gestion de l'ensemble de la forêt d'Iraty, aucun terrain n'ayant été distraît du Régime Forestier.

Ces équipements légers ont été subventionnés à 50 % sur le chapitre 61-80 article 9 § 5 (aménagement touristique des forêts pour la récréation).

Organisation de la chasse

A l'aménagement touristique se rattache, comme souvent dans le Sud-Ouest, l'aménagement cynégétique, celui-là étant le complément de celui-ci, et les revenus chasse ayant permis, avec les revenus bois, l'implantation du complexe d'Iraty.

C'est surtout dans le domaine de la chasse à la palombe que le syndicat de Soule a récemment réalisé un aménagement original, simple et très rationnel, en liaison avec le Service Forestier gestionnaire.

Il a été différencié et loué trois types de chasse :

- à l'affût en forêt avec un tarif à la journée réduit pour les Souletins (10 F) ;
- en cabanes ou palombières : postes simples à 3 fusils ou doubles à 5 fusils. 121 cabanes louées de 50 à 4 100 F l'une ;
- au tir au vol dans les cols et lignes de crêtes : 33 lots allant de 2 à 20 fusils et loués de 300 F à 31 500 F par an.

Les revenus cynégétiques annuels du syndicat de Soule ont considérablement augmenté depuis l'application de ce nouvel aménagement.



Complexe touristique d'Iraty : chalet type IGLOO

PHOTO SYNDICAT D'INITIATIVE DE SOULE

De 20 000 en 1961, ils sont passés à 113 770 F en 1964 pour atteindre 265 550 F en 1967 dont 188 900 F pour les cols et 76 650 F pour les cabanes. Une nouvelle mise en adjudication des chasses, espérée encore plus fructueuse, est préparée pour juin 1970.

Cette dernière année, un bilan officieux accusait des prises totales d'environ 53 000 palombes (1 000 à l'affût, 23 000 en cabanes et 29 000 dans les cols).

Le syndicat de Cize, dont les cols sont réputés moins passants que ceux de Soule, a cependant suivi sur une moindre échelle l'exemple de son voisin et ami et arrive à des locations annuelles de l'ordre de 10 à 15 000 F.

Les reboisements - Le pâturage

L'étude très complète réalisée en 1956-1957 sur la forêt d'Iraty prévoyait l'enrichissement par enrésinement d'un millier d'hectares avec, comme corollaire :

— la passation de contrats de près de 200 millions d'anciens francs avec le Fonds Forestier National,

— l'élimination de tout pâturage de la cuvette d'Iraty, comme en Espagne. Cette élimination devait aller de pair avec quelque 100 km de clôture et des suppressions importantes de cayolars.

Quand on connaît, d'une part, les possibilités financières encore trop réduites du F.F.N., et surtout, l'attachement des populations basques à leur économie pastorale, on mesure l'ampleur de la tâche voire même son inanité.

L'auteur de l'étude précitée en convenait lui-même en mentionnant : « le caractère dangereux et risqué de l'opération qui paraîtrait utopique et déraisonnable à plusieurs... »

On ne saurait nier l'importance de l'élevage ovin dans la région avec la fabrication du fromage de Roquefort qui fait vivre toute une population rurale (près d'un milliard d'anciens francs



Cayolar et troupeau en CIZE

PHOTO OCAÑA

versés en 1966 dans la zone montagneuse). Une enquête déjà ancienne (1957) mentionnait 33 cayolars et 10 000 brebis à Iraty.

Une, plus récente (1966), fait état de 5 000 bovins et 70 000 ovins dans les montagnes basques de Cize et de Soule.

Le pâturage est surtout intensif en Cize où les paysans sont encore très attachés à leur « cayolar » ou droit réel d'une nature spéciale et transmissible, qui comporte souvent la propriété d'une cabane de berger, un droit de pacage pour les ovins sur une vaste étendue (tènement) et le droit à la délivrance gratuite du bois de chauffage.

Le terme de « cayolar », mot béarnais, est cependant utilisé couramment en Soule, les Cizains parlant plutôt de « borda » (cabane pour les bêtes) et d'« Artzain-Chola » (abri de berger).

Et il est symptomatique de noter, à ce sujet, que le mot « riche » en basque « aberats » signifie précisément : celui qui possède un abondant troupeau.

Mais il faut bien reconnaître que le pâturage cause à la forêt un tort considérable : incendies dus aux écobuages du printemps et de l'automne, abrouissement des semis de hêtres, etc.

Pour concilier les impératifs en cause, souvent antagoniques, il a fallu s'arrêter à une solution de compromis (décision Directeur Général des Eaux et Forêts du 28 mars 1963) :

— réduction de la charge du bétail sur la forêt par la diminution, chaque fois que cela sera possible, du nombre des cayolars. Travaux intensifs d'amélioration pastorale pour la mise en valeur des pâturages voisins,

— clôture des parties à reboiser estimées à 300 hectares essentiellement en forêt de Cize,

— aide du F.F.N. pour ces reboisements à la cadence de 40-50 hectares par an.

Les travaux ne pouvaient commencer qu'après achèvement de la route principale.

— une dizaine d'hectares ont été boisés par subventions en 1967-1968 dans la deuxième série de Mendive,

— un premier contrat d'environ 40 hectares a été adjugé en 1968 dans les parcelles 1, 2 et 9 pie de Cize.

Les travaux seront terminés en 1969. Ils sont financés par un prêt F.F.N. de 95 000 F à 1,5 %. Un second contrat est prévu pour 1970-1971 et ainsi de suite jusqu'à l'achèvement du programme primitif.

L'implantation de ces reboisements, qui nécessitent une clôture préalable, fait naturellement l'objet d'une entente préalable avec la commission syndicale, elle-même soucieuse des intérêts pastoraux en cause.

Les essences retenues ont été : le sapin pectiné aux expositions fraîches et le pin laricio de Corse aux endroits plus secs et rocailleux.

Le sapin de douglas, essayé dans les premiers boisements, s'est avéré très sensible aux gelées tardives (jusqu'au 20 mai en 1969) et devra sans doute être abandonné au profit de l'épicéa ou du seul sapin pectiné.

L'AVENIR

Les perspectives d'avenir de la forêt d'Iraty découlent justement des réalisations que nous venons d'exposer brièvement.

Certaines — comme les routes — sont à même d'être achevées. D'autres — reboisements, aménagements forestiers — sont en cours. D'autres enfin — aménagements touristiques — en sont encore à leur début.

L'achat, récemment décidé en commun par les deux syndicats du célèbre chalet-hôtel « Pedro », au cœur même de la forêt, devrait servir de point de départ à toute une nouvelle série d'équipements.

Ceux-ci seront axés sur le plateau d'Iraty proprement dit où les possibilités d'accueil sont excellentes, à peu de distance du complexe déjà édifié en Soule.

Dans ce domaine, il est beaucoup espéré de l'aide de la Mission Interministérielle pour l'aménagement de la Côte Aquitaine, qui commence à s'intéresser à Iraty, et constituera le catalyseur indispensable. Pour le compte de cet organisme, est prévu en 1970 une étude d'ensemble synthétisant les travaux anciens. Cette même année, l'Office national des forêts doit établir une carte complète, forestière et touristique, d'Iraty.

C'est là certainement que s'ouvrent les horizons les plus larges : de plus en plus, dans une nation moderne, l'espace rural — voire même sauvage — apparaît, en effet, comme une richesse particulièrement précieuse, qu'il s'agit de conserver en équilibre, tout en la mettant à la portée d'un nombre sans cesse accru de citadins assoiffés de calme et d'air pur.

L'auteur d'un livre récent sur le « Destin des Basques » a écrit que le trait commun de la race était : « un individualisme et un goût inaltérable de l'indépendance, allant sinon jusqu'à la xénophobie ou au racisme, du moins jusqu'à la plus complète indifférence à l'égard des étrangers... ». Ce jugement quelque peu sévère, était peut-être vrai il y a cent ans; il ne l'est plus tout à fait, aujourd'hui. Fier et amoureux d'indépendance, le Basque l'est bien resté ; mais il s'est fait accueillant à ceux qui visitent son beau pays et le complexe touristique d'Iraty en est un vivant exemple !

Dans cet aménagement de l'espace naturel, il a été davantage tenu compte des besoins et des réalités humaines que des plans préétablis trop technocratiques.

A cet égard, et grâce à l'action conjuguée des deux dynamiques syndicats propriétaires et des gestionnaires, la vieille forêt d'Iraty paraît avoir trouvé en quelque sorte son second souffle. Elle a pris, en tout cas, un excellent départ dans ce véritable « Service Public que sont devenus la protection et l'équipement de la Nature », pour reprendre l'heureuse expression d'un responsable de l'Aménagement du Territoire.

Jean DUFOURG

Ingénieur du G. R. E. F.
Office national des Forêts
Chef de Centre de gestion de Bayonne

2, rue d'Espagne
64 - BAYONNE

BIBLIOGRAPHIE

- BOUSSARD (L.). — L'Irrintzina ou le destin des Basques. Paris, Latfont 1969.
- AUBERTIN (D.). — La forêt d'Iraty, février 1957. Etude non publiée.
- CHIMITS (P.). — L'Équipement Sylvo-Pastoral de la montagne basque. *Revue Forestière Française*, n° 10, octobre 1966, pp. 621-626.
- DUFOURG (J.). — Un exemple d'aménagement cynégétique simple : la chasse à la palombe en Haute Soule. *Revue Forestière Française*, n° 6, juin 1968, pp. 388-400.
- GOUTIN (M.). — Le Pays de Soule entreprend l'aménagement de son espace rural. *Bulletin technique d'information*, n° 216, janvier 1967, pp. 37-47.
- GUICHARD (O.). — Aménager la France.
- GUISLAIN (A.). — Notice descriptive du Département des Basses-Pyrénées. Octobre 1965.
- HIAS (G.). — Les Commissions Syndicales de Gestion de Biens indivis Communaux. *Bulletin de la Fédération française d'Économie Alpestre*, n° 10, 1959-1960, pp. 277-280.
- VEYRIN (Ph.). — Les Basques. Grenoble, Arthaud, 1947.